

## ATTESTATION D'HEBERGEMENT

Je soussigné(e) .....

Certifie sur l'honneur, loger chez moi M.....

Né(e) le .....à .....

A l'adresse suivante (*n° et nom de rue, quartier, code postal, commune*) .....

.....

.....

Depuis le .....

Fait à Nouméa,

Le .....,

Signature

Doivent obligatoirement être joints à cette attestation **un justificatif de domicile au nom du logeur** (facture d'eau, d'électricité ou de téléphone fixe datée de moins de 3 mois ou le dernier avis d'imposition ou de non-imposition, avec indication d'une adresse physique) **et la photocopie de la pièce d'identité du logeur** (copie du passeport, de la carte d'identité ou du permis de conduire en recto/verso).

Pour les personnes résidant dans un squat, la présente attestation doit être remplie et signée obligatoirement par le Président de l'association gérant le squat. Elle doit être accompagnée de la dernière facture d'eau au nom de l'association (et non du reçu de paiement) et de la photocopie de la pièce d'identité du Président de l'association.

En application des articles 441-6 et 441-7 du code pénal, sera puni d'un à deux ans d'emprisonnement et de 15 000€ à 30 000€ d'amende, quiconque aura établi ou se sera fait délivrer indûment une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, aura falsifié une attestation ou un certificat originairement sincère ou aura fait usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.